

## La Métropole, une construction aussi financière

*Compétence foncière : ADIS exige davantage de coopération avec les communes*

*Transfert de la compétence eau*

*PLH : ADIS défend ses communes*

*ADIS rappelle ses priorités budgétaires et financières*

*Vu dans l'actualité*

Voilà maintenant plusieurs jours que la Métropole a vu le jour. Avec elle, de nombreuses compétences transférées depuis nos communes : économie, tourisme, voirie et depuis le 19 décembre dernier, aménagement et urbanisme, réseaux de chaleur et non des moindres l'eau potable.

Les principes ayant été votés, reste maintenant à les mettre à en œuvre concrètement. L'enjeu financier se dessine ici clairement ; la phase d'évaluation des charges dans laquelle nous entrons à présent est fondamentale. La Métropole doit disposer des moyens suffisants pour assumer dans les meilleures conditions ses nouvelles compétences. L'évaluation juste des transferts prend toute son importance car elle déterminera le montant de l'attribution de compensation qui sera versée aux communes par la Métro. Il en va des équilibres financiers futurs de notre intercommunalité mais également de nos municipalités.

La nécessité de trouver le bon arbitrage s'inscrit plus largement dans la définition d'un pacte financier fiscal, véritable outil de solidarité intercommunale pour lequel le

groupe ADIS souhaite faire entendre sa spécificité. Dans un contexte où les capacités financières des collectivités locales sont fragilisées par la conjoncture économique mais aussi par une baisse drastique des dotations de l'Etat, l'ensemble de nos communes doit s'entendre sur un partage équitable des ressources, ce, dans une dynamique de construction d'un projet de territoire.

Les problématiques des plus petites localités ne doivent pas être oubliées. C'est pourquoi, nous plaçons en faveur d'un soutien à leurs projets structurants. Ces projets devant bien évidemment s'inscrire dans les compétences de la future métropole, répondront à un besoin réel pour ces communes qui disposent de peu de moyens techniques, financiers et sont rarement éligibles à certaines politiques communautaires.

Au lendemain de notre entrée en Métropole les membres du groupe ADIS vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année pendant laquelle l'intérêt de nos concitoyens continuera d'être au cœur de nos préoccupations et de nos débats.



*Michel Rebuffet*  
Maire de Bresson





*Jean-Pierre Villoud qui a présenté cet amendement a demandé à ce que les communes concernées soient systématiquement invitées lors des commissions chargées d'examiner les DIA.*

## Compétence foncière : ADIS exige davantage de coopération avec les communes

En votant le transfert des compétences liées à la politique foncière le 19 décembre 2014, la Métro doit désormais trouver les meilleures solutions foncières et immobilières pour assurer ses missions d'intérêt communautaire. Cela implique la gestion du droit de préemption urbain qui est un outil fondamental pour la maîtrise de l'usage de l'espace de notre territoire, et donc de nos communes. C'est pourquoi, le groupe ADIS a tenu à réaffirmer, en séance, la position de ces dernières dans cette configuration. Si la Métropole reste le

pilote dans cette gestion de l'intérêt métropolitain, chaque commune, par la connaissance qu'elle a de son territoire, peut en être le radar qui peut orienter, éviter les écueils et optimiser ainsi les choix de l'avenir. Dans cet esprit et pour préciser cet aspect constructif de la collaboration Métropole/Communes, le groupe a proposé un amendement à la délibération soumise au vote en conseil. Nous avons demandé à ce que la Métropole intervienne en accord avec les communes concernées dans le cadre d'une concertation formalisée.

## Transfert de la compétence eau

La Métropole exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier la compétence « eau potable », ce qui signifie qu'elle assure désormais la protection de la ressource, la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable. Les élus du conseil communautaire ont ainsi voté la création d'une régie d'eau potable administrée par un conseil d'exploitation adossé à celui de la régie d'assainissement. Le choix d'une telle organisation de ce nouveau service public métropolitain porte plusieurs ambitions : délivrer une eau naturellement pure, garantir un prix juste et accessible, mettre en place une tarification sociale progressive et assurer la place des usagers dans la gouvernance de ce service. Pour l'exercice de cette compétence, la régie fera appel à la Société de Production Locale issue de la fusion récente entre la SPL SERGADI et la SPL Eau de Grenoble. Mais l'enjeu fondamental que représente la gestion de l'eau a suscité de longs échanges entre conseillers communautaires pour aboutir au vote d'un amendement sur la création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'opportunité d'aller vers un syndicat mixte rassemblant intercommunalités et collectivités locales. C'est en filigrane l'avenir du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise qui était en question.



## PLH : ADIS défend ses communes

Le 19 décembre dernier, le conseil a arrêté le projet de modification du **Plan Local de l'Habitat** 2010-2015.



*Françoise Cloteau a rappelé, lors des différentes séances de travail, la nécessité de prendre en compte les réalités de nos communes. Elle a demandé à ce que soit spécifié, au niveau des objectifs à atteindre par commune, l'existence d'un PPRT.*

ADIS en a profité pour faire part de sa satisfaction quant à la proposition finale. Elle est en effet le résultat de plusieurs semaines de négociations pour faire reconnaître les spécificités de nos communes. Beaucoup d'entre elles connaissent d'importantes contraintes : certaines sont soumises à des plans de prévention des risques naturels ou technologiques, d'autres sont traversées par des transports de matières dangereuses, ce qui les empêche d'engager des projets de construction. Plusieurs connaissent une situation saturée qui fait flamber le prix du foncier. Il faut ajouter à cela les communes qui se situent sur des territoires enclavés où l'accessibilité aux services publics (transports en commun, crèches, services sociaux...) est difficile ; ce ne serait pas rendre service aux ménages connaissant des difficultés financières que de les isoler encore davantage.

Certains objectifs ont donc été revus à la baisse et un amendement a été proposé par l'exécutif précisant que « le bilan global du PLH sera apprécié en tenant compte d'une part du contexte économique actuel qui peut freiner la réalisation d'opérations immobilières et d'autre part, des contextes locaux qui seront pris en compte, notamment pour les communes soumises à des risques naturels ou technologiques qui limitent la constructibilité ».

### Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère

*La Métropole va se substituer aux communes. Mais les communes qui lui ont délégué la compétence éclairage public peuvent continuer à adhérer au SEDI. S'agissant de la Métropole, le groupe ADIS y est bien représenté avec 6 représentants titulaires et 6 suppléants.*

## ADIS rappelle ses priorités budgétaires et financières



*Christiane Raffin a rappelé qu'il n'était pas souhaitable d'augmenter les impôts : « nous pensons que ce n'est pas un bon message à envoyer. Pour ce qui est des communes nouvellement arrivées laissons le temps aux habitants d'adhérer dans tous les sens du terme à la Métro ! »*

Lors du débat d'orientations budgétaires discuté par le dernier conseil de communauté le groupe ADIS a tenu à rappeler ses priorités :

- **corriger les inégalités** sociales et territoriales qui perdurent dans notre agglomération ;
- contribuer au développement de notre territoire dans son ensemble, qu'il soit urbain ou rural, ce, en préservant les identités de chacun et **n'oubliant aucune commune**.
- garantir la **continuité du service public** et entamer une véritable transition énergétique qui pourra, elle-même, être moteur d'une nouvelle croissance ;
- **ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat** des ménages et mener une réflexion sur une possible modulation du versement transport selon le degré d'enclavement des communes.
- **préserver la capacité d'investissement** de la Métro pour qu'elle continue à stimuler l'emploi local et à faire vivre nos artisans et nos PME.

L'occasion également d'aborder, plus largement, la construction du pacte fiscal et financier ; cet outil intercommunal de solidarité doit garantir une Métropole équilibrée et équitable.

C'est pourquoi notre groupe a proposé lors de ce même conseil d'intégrer de nouveaux critères à l'attribution de la Dotation de Solidarité Communale tels que l'importance de la voirie communale à entretenir ramenée au nombre d'habitants ou les efforts faits en matière d'accueil des gens du voyage. Nous avons également proposé l'instauration d'un montant plancher et plafond ; ainsi que le maintien de l'enveloppe 2014 revalorisée de l'inflation chaque année et une clause de revoyure annuelle ou tous les 2 ans. Nous avons aussi plaidé en faveur d'un soutien aux projets structurants des petites communes mais aussi de la mise en place rapide d'une plateforme de services mutualisés.



## Vu dans l'actualité



Christiane Raffin, Maire de Proveysieux, a fait le souhait, lors de l'annuelle cérémonie des vœux, que « la baisse drastique et dramatique des dotations n'affaiblisse pas la commune. L'intercommunalité est un outil indispensable des communes, elle ne peut et ne doit pas se substituer à elles ». *A lire dans le Dauphiné Libéré du 14/01/2015.*



Jean-Yves Porta, Maire de **Vaulnaveys-le-Haut**, a rencontré le Préfet au sujet des 368 logements sociaux que la commune doit construire suite à sa récente adhésion à la Métro et au dépassement du seuil des 3500 habitants. Initiative prise pour que « des solutions cohérentes soient trouvées pour un traitement égalitaire de nos territoires, qui tiennent compte réellement de spécificités des communes rurales et périurbaines ». *A lire dans le Dauphiné Libéré du 11/01/2015.*



Lors de ses vœux à la population, Michel Rebuffet, Maire de **Bresson**, a affirmé, au sujet de la Métropole, qu'il ne fallait pas « ôter à la commune son rôle-clé de proximité : un pari dont le résultat est en nos mains ». *A lire dans le Dauphiné Libéré du 10/01/2015.*



La Métropole expliquée aux élus de **Veurey - Voroize** et Noyarey ; Raphaël Guerrero, vice-président de la Métro en charge des finances et du budget et Frédéric Jacquart, directeur de la Mission Métropole se sont rendus dans ces communes à l'invitation des 2 Maires pour expliquer les changements induits par le passage en Métropole. *A lire dans le Dauphiné Libéré du 07/01/2015.*



Le Conseil d'Etat a validé le scrutin 2014 de **Brié et Angonnes** ; Bernard Charvet affirme : « Notre légitimité est pleine et entière ». *A lire dans le Dauphiné Libéré du 06/12/2014.*



Jean-Claude Bizec et Françoise Audinos expliquent ce qui changera pour **Vizille** avec le passage en Métropole, *à lire dans le Dauphiné libéré du 27/11/2014.*



Michel Rebuffet  
Bresson, maire



Nicole Boulebsol  
Brié et Angonnes



Bernard Charvet  
Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier  
Champ sur Drac



Jacques Nivon  
Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau  
Champagnier, maire



Christophe Mayoussier  
Le Gua, maire



Jean-Noël Causse  
Herbeys



Raphaël Guerrero  
Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri  
Jarrie



Jean-Pierre Villoud  
Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola  
Montchaboud, maire



Patrick Marron  
ND de Commiers, maire



Tonino Toia  
ND de Mésage, maire



Christiane Raffin  
Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet  
Quaix en Chartreuse



Mireille Bono  
St Georges de Commiers



Norbert Grimoud  
St Georges de Commiers, maire



Christian Masnada  
St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet  
Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier  
Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier  
Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet  
Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier  
Venon, maire



Guy Jullien  
Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos  
Vizille



Jean-Claude Bizec  
Vizille, maire